

Déclaration politique des gouvernements du Benelux

La signature d'un nouveau Traité Benelux est l'occasion de jeter un regard rétrospectif sur les 50 années d'existence de notre organisation. Ce demi-siècle de coopération entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg a énormément apporté à nos pays et a été une source d'inspiration pour beaucoup d'autres.

Certes, à l'origine, le premier but de notre organisation était de promouvoir la libre circulation des personnes, des marchandises et des services entre nos trois pays et elle a servi de modèle aux Communautés européennes dans ces matières.

Par après le Benelux a été à la base de l'accord de Schengen de 1985, auquel pratiquement tous les Etats membres de l'Union européenne ont adhéré depuis, avec pour résultat un vaste espace unique sans contrôles aux frontières intérieures. Bâtissant sur ce qui a été atteint, nous aspirons à renouveler nos engagements et à renforcer notre coopération dans le cadre d'un Benelux renouvelé.

Le nouveau Traité crée le cadre approprié à cette fin. Il reçoit une assise moderne et permet de donner un contenu plus dynamique à notre coopération dans un contexte international et social changeant. Nos gouvernements sont déterminés à donner une orientation politique à ce processus et à revigorer le Benelux. Ceci se concrétisera notamment à travers l'adoption de programmes de travail communs pluriannuels qui feront l'objet de mises à jour régulières. Ces programmes sont constitués de trois parties qui sont autant d'objectifs repris dans le traité Benelux rénové, à savoir 1) l'union économique, 2) le développement durable et 3) la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures. Ils doivent permettre à la coopération de s'ajuster régulièrement afin d'être en mesure de continuer à jouer un rôle de précurseur dans l'Union européenne et de rendre encore plus efficace la coopération transfrontalière entre nos trois Etats à tous les niveaux.

Ce cadre rénové doit aussi permettre la mise en place d'une coopération plus étroite en tant que Benelux au sein de l'Union européenne, notamment sur le plan des institutions et celui de la politique extérieure et de sécurité commune. A titre d'exemple de ce qui se fait déjà, on citera la mise en œuvre du Traité de Lisbonne dans le respect des équilibres institutionnels et de la méthode communautaire et la définition de la position de l'Union européenne à l'égard des pays des Balkans occidentaux.

Dans une Union élargie à 27 pays, le Benelux a tout lieu de s'exprimer d'une seule voix dans nombre de domaines. Afin de donner encore plus de vigueur à notre coopération, nos ministres des Affaires étrangères ont décidé de se réunir au début de chaque présidence de l'Union européenne en sus des rendez-vous traditionnels précédant les Conseils Affaires générales et Relations extérieures et les Conseils européens. Il s'agit aussi de donner une dimension à plus long terme à la coordination de nos positions afin de peser sur le processus décisionnel européen.

En tant que Benelux nous souhaitons aussi le renforcement des liens avec des pays et des régions environnantes ainsi qu'avec d'autres regroupements régionaux comme les 3 Etats baltes et les pays de Visegrad. Dans ce contexte aussi le Benelux pourra jouer son rôle moteur ainsi que le nouveau Traité le dispose de façon expresse.

Nos pays sont confrontés aux mêmes défis, qu'il s'agisse de questions socio-économiques ou plus généralement des grandes questions se posant à nos sociétés. Des rencontres plus fréquentes entre les membres de tous nos Gouvernements en charge des questions sectorielles permettraient de développer des réponses communes à ces défis communs. Les chefs de gouvernement du Benelux, quant à eux, augmenteront si possible la fréquence de leurs rencontres mutuelles, en étant accompagnés des ministres des Affaires étrangères.

Le Benelux assumera de nouvelles missions, développera une nouvelle stratégie et se dotera d'une nouvelle orientation politique. Il s'agit pour notre organisation de garder dans un monde nouveau toute sa pertinence, non seulement en raison de son poids politique et économique, mais aussi, et surtout, en raison des solutions innovantes qu'il peut apporter à l'ensemble des Européens. La coopération sur les questions européennes revêt une grande actualité, en particulier ces derniers jours. L'issue du référendum en Irlande sur le Traité de Lisbonne place indéniablement l'Europe devant un problème sérieux. Le Benelux est convaincu que la coopération et l'intégration européennes doivent se poursuivre, dans l'intérêt de nos citoyens et de tous les Européens. Les gouvernements des pays du Benelux s'efforcent de clôturer rapidement leurs procédures de ratification nationales du Traité de Lisbonne. Il est important que le prochain Conseil européen prenne la mesure de la situation créée. A cette fin, nous devons d'abord permettre au gouvernement irlandais d'effectuer sa propre analyse de cette situation.